



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2025-152

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTIONS
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL -
Nicolas ROBIN - Conseiller municipal

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-34-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation des Conseillers municipaux le 26 mai 2020 ;

Considérant qu'il convient de donner délégation à un Conseiller municipal pour qu'il exerce les fonctions d'Officier d'État Civil ;

Considérant la célébration du mariage qui aura lieu le :

Samedi 24 mai 2025

Entre Laetitia JOUBERT

Et

Pierre-Antoine POUGNARD

ARRÊTE

Art. 1 – Monsieur Nicolas ROBIN, Conseiller municipal, est délégué sous ma responsabilité et en mes lieu et place, dans les fonctions d'Officier d'État Civil de la Ville de Niort, en vue de célébrer le mariage JOUBERT/POUGNARD qui aura lieu le samedi 24 mai 2025 à 11 heures en Mairie de Niort.

Art. 2 – Mention de cette délégation sera faite partout où besoin sera.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 11/03/2025

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE